







## Élections ordinales : Paroles, paroles...

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Les réseaux sociaux se sont enflammés ces derniers jours, particulièrement depuis que les pharmaciens ont appris que le projet de régionalisation des Conseils de l'Ordre allait être discuté au Parlement.

Le débat s'est poursuivi à travers les médias, à l'image de la chaîne radiophonique Luxe Radio qui a consacré son émission «Avec ou sans parure» du mercredi dernier à la régionalisation des Conseils de l'Ordre et aux dysfonctionnements qui les affectent.

Pour traiter un tel sujet, les organisateurs de cette émission ont invité les représentants de la profession, mais seuls trois pharmaciens ont pris part à cette émission. Il s'agit de Mohamed Lahbabi, président de la Confédération des Syndicats des pharmaciens du Maroc (CSPM), Mounir Tadlaoui, secrétaire général de la Fédération des Syndicats des pharmaciens du Maroc (FNSPM), et Najia Rguibi, pharmacienne exerçant à Casablanca et consultante en santé. Aucun représentant des Conseils de l'Ordre n'a pris part à cette émission.

Tout au long de l'émission, les auditeurs ont eu droit à un plaidoyer du représentant de la FNSPM qui ne semble nullement dérangé par la situation que vivent les Conseils de l'Ordre. Bien au contraire, ce pharmacien de la wilaya de Rabat estime que les élections des Conseils régionaux ne doivent avoir lieu





qu'après la mise en place de la régionalisation des Conseils de l'Ordre.

Les deux autres pharmaciens ayant pris part à cette émission, et qui sont également favorables à la régionalisation des Conseils, estiment qu'il n'est pas normal que les Conseils n'organisent pas leurs élections conformément au Dahir portant Loi 1-75-453 du 17 décembre 1976. Ces deux pharmaciens de Casablanca ont étavé leurs propos en expliquant que le report des élections ordinales porte préjudice au fonctionnement des Conseils qui ont des prérogatives étendues dont la plus importante est la régulation. Ce blocage impacte aussi le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et touche, de ce fait, toutes les composantes du secteur pharmaceutique.

Les pharmaciens sont aujourd'hui

en droit de se poser des questions sur la légitimité de conseillers dont les mandats sont échus depuis au moins quatre ans, d'autant plus que ces conseillers sont censés donner leur avis sur tous les projets de textes de loi, y compris celui de la régionalisation.

On ne peut pas, non plus, continuer à nier l'évidence : seule une poignée de pharmaciens fait la pluie et le beau temps au sein de la profession, et ça ne date malheureusement pas d'aujourd'hui.

En effet, les Conseils de l'Ordre connaissent des dysfonctionnements depuis au moins deux décennies. D'ailleurs, les bureaux qui sont actuellement à la tête de ces organismes ont été élus après un blocage des Conseils régionaux qui a pris fin après leur dissolution en 2015. Lors des dernières campagnes électorales, les élus siégeant actuellement aux instances ordinales avaient promis aux pharmaciens monts et merveilles! Malheureusement et comme dit le dicton français: «Chassez le naturel, il revient au galop».

Depuis que ces officinaux ont pris possession des Conseils régionaux en 2015, aucune élection des Conseils n'a été organisée. En quelque sorte, nous assistons à une «hibernation ordinale». À titre d'exemple, le Conseil régional des pharmaciens d'officine du Nord n'a pas tenu de réunion statutaire depuis le 31 août 2019!

Certes, il est facile de critiquer l'administration et de décrier le Dahir de 1976 en le rendant responsable de tous nos maux, mais est-ce qu'on est sûr que nos problèmes proviennent uniquement de ce texte ? Rien n'est moins sûr !

Le problème semble bien plus complexe qu'on veut nous faire croire. Tant que la mauvaise foi et les divisions continueront à régner en maître absolu, et tant que nos élus, plus ou moins légitimes, ne placent pas l'intérêt de la profession au-dessus de toutes les considérations, l'anarchie et le désordre ont de beaux jours devant eux !

En attendant la mise en place de vrais garde-fous pour éviter ces éternels blocages, on continuera à fredonner la célèbre chanson de Dalida et d'Alain Delon : Paroles, paroles Caramels, bonbons et chocolats...



# Pfizer: baisse des chiffres d'affaires des produits anti-Covid en 2023

Le groupe Pfizer prévoit une baisse des ventes annuelles de son vaccin Comirnaty et de son traitement Paxlovid en 2023. Cela renforce les inquiétudes du marché concernant la demande pour ces traitements sachant que les commandes des gouvernements connaissent un certain ralentissement.

Le géant américain s'attend à une baisse des ventes de son vaccin qui vont passer de 37,81 milliards de dollars en 2022 à 13,5 milliards de dollars en 2023. Quant à son traitement Paxlovid, il va voir son chiffre des ventes passer de 18,93 milliards de dollars en 2022 à 8 milliards de dollars en 2023.

Le groupe américain est actuellement à la recherche d'autres canaux pour vendre son traitement sachant que



les campagnes de vaccination financées par le gouvernement des États-Unis vont bientôt s'arrêter. Source : reuters.com

#### Espagne : la cystine permet d'arrêter le tabagisme en 25 jours

Le ministère de la Santé vient de lancer en Espagne une expérience

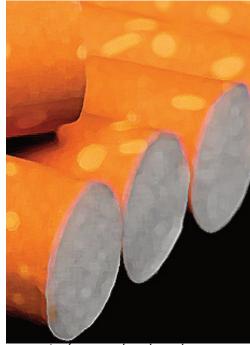
pilote visant à sevrer les fumeurs grâce au Tadacitan, un traitement à base de cystine. Cette molécule a un mode d'action similaire à celui de la nicotine qui est responsable de l'addiction au tabac.

L'efficacité de ce traitement utilisé depuis les années 1960 dans les pays de l'Est vient d'être confirmée par une étude néo-zélandaise menée sur 1.310 volontaires.

Pour bénéficier gratuitement de ce traitement et participer à cette expérience, les fumeurs doivent fumer au moins 10 cigarettes par jour. Il faut également qu'ils aient essayé d'arrêter au cours de l'année et qu'ils fassent partie d'un programme de soutien de sevrage tabagique.

Ce traitement est administré à raison de 6 comprimés par jour durant trois jours (2 comprimés toutes les 2 heures). Le patient pourra continuer à fumer durant ces jours. Mais dès le quatrième jour, il doit arrêter de

fumer. Il passera ensuite à un



comprimé toutes les deux heures et demie jusqu'au douzième jour. Le candidat au sevrage réduira progressivement son traitement, et ce jusqu'au 25e jour.

Source: Ladepeche.fr



De nouvelles recommandations européennes pour améliorer l'accès aux médicaments et équipements médicaux en situation de pénurie

Le Comité des ministres de Santé européen a adopté, le 1er février, des recommandations dont la finalité est de promouvoir dans les 46 États membres du Conseil de l'Europe un accès équitable aux médicaments et aux équipements médicaux dans une situation de pénurie. Elles visent également à garantir les droits fondamentaux des sujets qui en ont besoin pour la prise en charge de problèmes de santé graves ou potentiellement mortels.

Ces recommandations élaborées par le Comité directeur pour les droits de l'Homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) établissent des principes généraux de protection des droits humains et procéduraux permettant d'assurer notamment l'absence de discrimination, en définissant par exemple des critères de priorité fondée sur des critères médicaux et répondant aux principes de responsabilité, de transparence et de participation.

Le CDBIO recommande également la mise en place de mécanismes permettant de prévenir et de limiter les situations de pénurie et pour mieux se préparer aux problèmes d'approvisionnement.

Ces recommandations concernent uniquement l'accès aux médicaments et aux équipements médicaux certifiés à l'issue d'un processus réglementaire adéquat, prévu par la loi, qui sont nécessaires pour la prise en charge médicale des patients dont l'état de santé est grave ou présente un risque vital.



Ces pénuries peuvent être liées à un problème d'approvisionnement en matières premières. Elles peuvent être dues à des problèmes de fabrication, de contrôle de la qualité et de logistique. Des fois, elles peuvent être induites par des modifications au niveau des exigences réglementaires.

Les épidémies, les conflits armés et les urgences causées par le changement climatique peuvent également entraîner un décalage entre les besoins et la capacité de production de ces produits et équipements de santé.

En savoir plus





Présentation: Boite de 30 Laboratoire: AXESS PHARMA Classe thérapeutique: Alpha-bloquant urosélectif

**PPV:** 109.70 dhs

# TENEF LP 0.4 MG, Gélule à libération prolongée

Présentation: Boite de 10 Laboratoire: AXESS PHARMA Classe thérapeutique: Alpha-bloquant urosélectif

**PPV:** 53.10 dhs



Boite de 20 - PPC: 79.00 dhs

LEIDLIFE FER, Comprimé effervescent goût cerise

Boite de 20 - PPC: 79.00 dhs

LEIDLIFE MAG, Comprimé effervescent goût orange

Boite de 20 - PPC: 79.00 dhs

STIMactiv Tonus
BIOCODEX MAROC

Lien







LE SALON REFERENCE DE LA PHARMACIE SUD-MEDITERRANEENNE ET AFRICAINE



MARRAKECH

24 | 25 FEVRIER 2 0 2 3

AU PALAIS DES CONGRES MANSOUR EDDAHBI



Inscrivez-vous sur le site : www.officinexpo.com





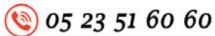


#### Sous le thème

« Le pharmacien acteur incontournable pour la réussite du système de santé »



Hôtel Jnane Ain Asserdoune Béni Mellal



### PROGRAMME CGSPHARMA 2023

09H30-10H00 Accueil et Inscription des participants

- visite des stands

Cérémonie d'Ouverture

- Mot du Président de l'Association des pharmaciens ATLAS (APA)

- Mot des instances pharmaceutiques.

10h15-11h00 Conférence plénière 1 :

« EDUCATION THÉRAPEUTIQUE DES PATIENTS EN OFFICINE».

Intervenante: Pr. Houda FILALI, MD, phD, MB, chef de service de pharmacologie et de toxicologie cliniques Faculté de Médecine et Pharmacie Casablanca CHU ibn rochd,

Professeur en pharmacologie

Modérateur: Pr. Mustapha. El FAHIM (CNRST, Rabat)

Rapporteur: Dr. Abdelali EL GAZOULI Pharmacien d'officine, conseiller (APA)

11h00-11h45 Conférence plénière 2:

«LES TROUBLES GASTRO-DUODÉNAUX PRISE EN CHARGE ET ALTERNATIVE».

Avec le soutien des laboratoires ESNAPHARM

Intervenant: Dr. Mustafa Mouhadab. (Médecin spécialiste en gastro-entérologie)
Modérateur: Dr. El habib SELLAM Pharmacien d'officine past président (APA).
Rapporteur: Dr. Nadia LAHLOU Pharmacienne d'officine vice présidente (APA).

12h00-12h45 Conférence plénière 3 :

« OUTILS D'AIDE À LA VALIDATION DES DÉCLARATIONS FISCALES AVEC SON COMPTABLE(LF 2023) »

Intervenant: Dr. Abderrafia HIFDI, Enseignant FMPC, Consultant auprès

de l'industrie pharmaceutique, Pharmacien d'officine.

Modérateur: Dr. Habib MAJIDI Pharmacien d'officine secrétaire général (APA)

Rapporteur: Dr. El Houcine GHANEM vice président (APA).

DÉJEUNER

15h00-15h45 Confére

Conférence plénière 4:

«LE CIRCUIT ILLICITE DES MÉDICAMENTS».

Intervenants: Dr. Azzedine EL MAHI, docteur d'état en droit, juge attaché à la Présidence du ministère Public

Dr. Maitre Abdelhak DAHBI, Chef d'unité des contentieux, Présidence du ministère Public - Rabat.

Modérateur: Dr. EL GERARI ABDESLAM Pharmacien d'officine, trésorier(APA).

Rapporteur: Dr. Farid HAJAJI Pharmacien d'officine (APA).

16h00-16h45 Conférence plénière 5 :

« RÔLE DU PHARMACIEN D'OFFICINE DANS LE SYSTÈME NATIONAL DE

LA PHARMACOVIGILANCE DES PRODUITS DE PHYTOTHERAPIE».

Intervenante: Pr. Souad SKALI, Professor of Ethnobotany, Phytovigilance and Reproduction of Plant Organisms, Faculty of Sciences University Mohammed V WHO Herbal and Traditional

Medicines consultant.

Modérateur: Dr. Mohammed BOUDLAL Pharmacien d'officine past secrétaire général (APA).

Rapporteur: Dr. Adam BOUDHAS Pharmacien d'officine conseillé (APA).

Recommandtions et cltôure